

LOI TRAVAIL

Quel impact sur la santé au travail ?

Mardi 8 novembre 2016
8h30-11h00

Hôtel Mandarin Oriental
251 rue Saint-Honoré
75001 Paris

OBJECTIFS :

- Décrypter et analyser les nouveautés apportées par la loi en matière de santé au travail
- Intégrer les apports de la réforme dans sa pratique
- Sécuriser la mise en place de ces nouvelles obligations

Définitivement adoptée par l'Assemblée nationale le 21 juillet 2016 après plusieurs mois de contestation, la loi dite « Travail » a finalement été publiée au Journal officiel le 9 août dernier.

L'un des objectifs affichés de la loi est la modernisation de la médecine du travail. L'allègement des obligations de l'employeur en matière de suivi médical des salariés, amorcé par la loi « Rebsamen » du 17 août 2015, est ainsi poursuivi. Par ailleurs, les procédures applicables en matière d'inaptitude physique sont modifiées en profondeur.

Le texte opère également plusieurs changements relatifs au CHSCT, notamment un élargissement de ses missions et de nouvelles modalités de prise en charge et de contestation de l'expertise.

Cette conférence sera l'occasion de faire le point sur les nouvelles mesures introduites par la loi « Travail » relatives à la santé des salariés afin de les intégrer rapidement dans votre pratique ■

INTERVENANTS

Sophie FANTONI-QUINTON

Professeur de médecine du travail,
Docteur en droit, Université Lille 2

Michel LEDOUX

Avocat associé, Michel Ledoux & Associés

Pierre-Yves VERKINDT

Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

La matinée

sera animée par

Aurélia DEJEAN DE LA BÂTIE,

docteur en droit,

spécialisée en santé au travail

Programme

8h00 Accueil des participants - Petit-déjeuner

8h30 Début de la conférence

LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU CHSCT

- Ses nouvelles missions
- L'expertise : nouvelles modalités de prise en charge et des frais de contestation

LES NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE DE SUIVI MÉDICAL DES SALARIÉS

- Suppression de la visite médicale d'embauche et des visites bisannuelles. Instauration d'une visite d'information et de sensibilisation après embauche réalisée par un professionnel de santé
- Renforcement de la surveillance des salariés à risque : mise en place d'un examen d'aptitude à l'embauche, adaptations pour les salariés temporaires et en CDD

LA REFORME DU DROIT DE L'INAPTITUDE

Mise en place d'une définition légale de l'inaptitude au poste

- Vers une simplification de la procédure de constatation : suppression du double examen médical, le nouveau rôle du médecin du travail
- Les relations entre employeur et médecin du travail : une nouvelle obligation de traçabilité ?
- Unification de la procédure pour inaptitude d'origine professionnelle et non professionnelle
- Conséquences de la réforme sur l'obligation de reclassement de l'employeur
- Nouvelles règles en matière de contestation de l'avis du médecin du travail
- Va-t-on vraiment vers une simplification des obligations de l'entreprise ? Quid de la responsabilité à venir des employeurs ?

Débat avec la salle

11h00 Fin de la conférence

PUBLICS CONCERNÉS

- Directeurs et responsables RH
- Directeurs et responsables juridiques
- Juristes d'entreprise
- Avocats
- Médecins du travail
- Représentants du personnel



Bulletin d'inscription

Bulletin à renvoyer :

Par courrier : PERSPECTIVES – 46 Grande Rue, 77630 Barbizon

Par E-mail : contact@forumlrh.fr **Tél :** 09 53 63 68 90

Enregistrée sous le numéro 11 77 06075 77. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Oui, je m'inscris à la conférence d'actualité :

LOI TRAVAIL : quel impact sur la santé au travail ?

Mardi 8 novembre 2016 - Hôtel Mandarin Oriental, Paris

Tarif : 245€ HT soit 294€ TTC (Tarif groupe : nous contacter)

Règlement par chèque à l'ordre de PERSPECTIVES

virement bancaire : Caisse d'Epargne Ile de France - IBAN : FR76 1751 5900 0008 0093 1778 372 -

BIC : CEPFRPP751

> **PARTICIPANT :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

E-Mail :

> **INSCRIPTION GÉRÉE PAR :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

E-Mail :

> **ADRESSE DE FACTURATION** (à compléter si différente) :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Ce bon de commande complété vaut inscription définitive.

La signature du présent bulletin d'inscription emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site www.forum-legal-rh.fr. Toute annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la conférence, à défaut de quoi, elle sera intégralement facturée.

Cachet et signature obligatoires